

EXPEDITION

Maitre RAPHAËLE GAS



51 Avenue de Saint Cloud

78000 VERSAILLES

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE DOUZE AVRIL A PARTIR DE 16 HEURES****AGISSANT EN VERTU DE :**

- La copie exécutoire d'un jugement par défaut et rendu en dernier ressort le 30 août 2022 par le Tribunal de Proximité de Saint-Germain-en-Laye, signifié le 13 septembre 2022 par la SCP VENEZIA & ASSOCIES, commissaires de justice à Neuilly-sur-Seine et devenu définitif,
- Les résolutions 50, 50.1, 50.2 et 50.3 du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires du 26 septembre 2023 ayant habilité le syndic à introduire une procédure de saisie immobilière à l'encontre de Monsieur [REDACTED] sur le lot 32 34 lui appartenant dans ladite copropriété,
- Un commandement de payer valant saisie immobilière avec sommation délivré par acte de mon ministère et transmis pour notification dans un état étranger le 21 mars 2024.

EXPEDITION

A L'EFFET DE

Procéder à l'état descriptif en prévision de la vente judiciaire d'un bien sis :

Département des Yvelines,
Commune de L'ÉTANG-LA-VILLE,
1 et 3 route de Saint-Germain
et plus précisément,
9 Square de Saint-Germain,

Lot n°3224 :

Sur un terrain emplacement non couvert, type n°13, pour une voiture automobile portant le numéro 133 et les 10/100 millièmes des parties communes

A LA DEMANDE DE :

Syndicat des copropriétaires Résidence LE PARC DE L'ÉTANG-LA-VILLE
Sise 1-12 avenue du Château, 1-21 route du chancelier Séguier, 1-3 square Saint-Germain à L'ÉTANG-LA-VILLE (78620),
Représenté par son syndic en exercice, le cabinet ETUDE ET GESTION IMMOBILIERE ci-après EGIM, 7 rue Mariotte à Paris 17^{ème},

AYANT POUR AVOCAT :

L'AARPI TRIANON AVOCATS

Avocats Associés près le Tribunal Judicaire de Versailles
Demeurant dite ville 13bis Avenue de Saint Cloud
Agissant par Maître Aude Alexandre le Roux

J'AI PROCEDE COMME SUIT :

**DEPARTEMENT des YVELINES
COMMUNE de L'ÉTANG-LA-VILLE
9 Square de Saint-Germain**

EXPEDITION**FONDEMENT D'INTERVENTION**Article R322-1 Code de Procédure Civile d'Exécution

A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux dans les conditions prévues par l'article L. 322-2.

Article R322-2 Code de Procédure Civile d'Exécution

Le procès-verbal de description comprend :

- 1° La description des lieux, leur composition et leur superficie ;
- 2° L'indication des conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent ;
- 3° Le cas échéant, le nom et l'adresse du syndic de copropriété ;
- 4° Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.

EXPEDITION

1° - DESCRIPTION DES LIEUX :

Depuis la voie publique et plus précisément depuis la route de Saint Germain, l'accès à la résidence du Parc, à l'intérieur duquel se trouve le lot saisi est régulé par :

- Un portillon équipé d'un système de type Vigik.
- Un portail coulissant sur rail à fonctionnement électrique télé-déporté.



Le lot 3224 est situé sur large aire de stationnement située entre l'entrée 6 du bâtiment 1 et l'entrée 8 du bâtiment 9.

Le sol est constitué d'un enrobé en état d'usage sur lequel les emplacements de parking sont matérialisés et numérotés à l'aide d'une résine en état d'usage.

Les accotements sont en bon état d'usage et d'entretien et l'ensemble est agréablement intégré à un parc généreusement arboré.

EXPEDITION

2°- ETAT DE L'OCCUPATION DU BIEN

Au jour de ma visite, le bien est libre de toute occupation.

3°- SUR LA GESTION DU BIEN

Le cabinet ETUDE ET GESTION IMMOBILIERE dit EGIM, sis 7 rue Mariotte à Paris 17^{ème} assure la gestion de la copropriété.

4°- GENERALITES

A- SITUATION GEOGRAPHIQUE

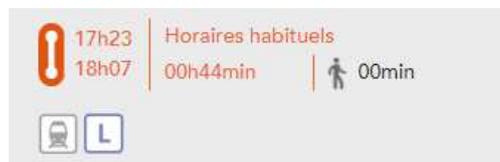
Les communes limitrophes en sont Mareil-Marly au nord-est, Marly-le-Roi à l'est, Bailly au sud-est, Noisy-le-Roi au sud, Saint-Nom-la-Bretèche à l'ouest et Fourqueux au nord-ouest.

Le territoire communal est urbanisé sur un tiers de sa surface, le reste est occupé par la forêt.

La commune est traversée par la **RD 161** qui conduit à Saint-Germain-en-Laye vers le nord et à Noisy-le-Roi vers le sud.

La commune est traversée par deux lignes de chemin de fer desservies par la SNCF : la ligne du Transilien L entre Paris Saint-Lazare et Saint-Nom-la-Bretèche et la ligne de la Grande ceinture Ouest récemment ouverte entre Saint-Germain-en-Laye et Noisy-le-Roi.

Elle dispose de deux gares à voyageurs : l'Étang-la-Ville et Saint-Nom-la-Bretèche Forêt de Marly.



EXPEDITION**B- SUR LA COPROPRIETE**

Le lot dont s'agit est intégré à une résidence légèrement datée mais de belle facture caractérisé par un parc arboré auquel le plus grand soin semble être apporté.

L'ensemble est gardienné et sécurisé.



-o0o-

Au cours de mes opérations j'ai réalisé 5 clichés photographiques annexés au présent procès-verbal de constat sous la forme de planches photographiques.

Ayant rempli ma mission, je me suis retirée et ai clos le présent procès-verbal de constat établi pour servir et valoir ce que de droit.

